

Télégramme de Maurice Couve de Murville à Jean-Marc Boegner sur la chaise vide (Paris, 5 juillet 1965)

Légende: Le 5 juillet 1965, Jacques Delarue Caron de Beaumarchais, directeur du cabinet de Maurice Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères, adresse à Jean-Marc Boegner, représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, un télégramme lui donnant une série d'instructions en ce qui concerne notamment les activités de la Commission européenne et la décision de la France de ne plus participer aux réunions des Conseils de la Communauté économique européenne (CEE) et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (CECA), du Comité des représentants permanents (Coreper) et de certains comités d'études.

Source: Ministère des Affaires étrangères. Commission de publication des DDF (sous la dir.). Documents diplomatiques français. Volume II: 1965 (1er juillet-31 décembre). Bruxelles: PIE-Peter Lang, 2004. 873 p. . page:42-43.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/telegramme_de_maurice_couve_de_murville_a_jean_marc_boegner_sur_la_chaise_vide_paris_5_juillet_1965-fr-985ddcdf-38c6-4b76-97b1-6b4577591c3c.html

Date de dernière mise à jour: 07/03/2013

M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, à M. Boegner, représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes

T. nos 1202 à 1205.

Paris, 5 juillet 1965, 20 h. 30.

Réservé.

1. Vous voudrez bien dire au secrétaire général des Conseils que nous ne participerons pas aux sessions du Conseil de la CEE; celles-ci n'auront donc pas lieu. Pour votre information, nous demandons également la suppression de la session du Conseil de la CECA prévue pour le 13 juillet. Enfin, le ministre des Finances n'assistera pas à la réunion des six ministres des Finances prévue pour le 19 juillet à Stresa.
2. Les réunions des représentants permanents n'ont pas d'objet; vous n'y assisterez donc pas.
3. Nous n'enverrons pas d'observateur aux négociations que la Commission, sur mandat du Conseil, a engagées ou se propose d'entamer avec des pays tiers. S'agissant plus particulièrement de la négociation tarifaire actuellement en cours à Genève, vous devrez faire savoir à la Commission qu'elle ne peut s'engager à l'égard de nos partenaires au GATT, en l'absence de politique agricole de la Communauté.
4. Nous ne serons pas représentés aux comités qui font des études générales ou préparent des projets en vue de l'établissement de politiques communes tels que les groupes d'experts pour la politique à moyen terme, ceux qui étudient l'harmonisation des législations fiscales et sociales, etc. Vous voudrez bien en prévenir les secrétariats de la Commission et du Conseil.
5. En ce qui concerne certains comités techniques travaillant sous l'égide de la Commission ou du Conseil, notre position n'est pas encore arrêtée; c'est le cas en particulier pour les comités de gestion agricoles. Nous ne saurions en tout cas y participer que pour expédier les affaires courantes de la Communauté. Des instructions vous seront envoyées ultérieurement sur ce point.

(Collection des télégrammes, Bruxelles, Communautés européennes, 1965).